

POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

Regards sur les méthodes de collecte des données sur l'emploi : Cas du Maroc

Khalid SOUDI

Observatoire des Conditions de Vie de la Population, Haut Commissariat au Plan, Maroc

Introduction

À l'heure actuelle, s'il est pratiquement difficile de mettre en place des politiques de l'emploi efficaces sans l'existence d'un système de données intégrées, pertinentes et fiables en mesure d'analyser les problèmes de l'emploi en interaction avec les divers enjeux socioéconomiques, il n'en demeure pas moins que l'état de connaissance actuel sur l'emploi demeure fragmentaire et marqué par un besoin de données diversifiées sur l'ensemble des intervenants sur le marché du travail. Pareil contexte continue d'hypothéquer toute tentative ambitieuse d'analyse de la question de l'emploi. Étant, entre autres, une caractéristique inhérente aux pays en voie de développement, cette limite a été presque toujours au centre du débat et des discours politiques et économiques, et suscite sans lasses l'intérêt des chercheurs.

Partant d'une lecture des dossiers méthodologiques des enquêtes sur la population active et des recensements de la population, cet article s'évertue de mettre en exergue quelques limites conceptuelles, d'une part, et, d'autre part, les besoins en informations dans le domaine de la collecte des données. Il est charpenté en trois sections. La première présentera les principales sources d'information sur la population active ainsi que leurs limites. La deuxième s'attribuera de comparer les approches de mesure de l'emploi entre les recensements et les enquêtes sur l'emploi. Quant à la dernière section, elle mettra en relief les difficultés de mesure du sous-emploi, principale forme de sous-utilisations de la main-d'œuvre, ainsi que les limites des méthodes et concepts utilisés à travers l'expérience marocaine dans ce domaine.

1. Sources d'information sur l'emploi et leurs limites

1.1 Sources d'informations sur l'emploi

Au Maroc, trois types de sources d'information sur l'emploi sont à distinguer : (i) sources d'informations auprès des ménages ; (ii) informations obtenues par l'observation des établissements organisés ou informels et (iii) statistiques administratives sur l'emploi.

1.1.1 Recensements et enquêtes auprès des ménages

Recensements de population

Depuis l'indépendance du pays, cinq recensements de la population ont été réalisés (1961, 1971, 1982, 1994, 2004). L'appréhension de l'emploi a toujours figuré parmi leurs objectifs à travers notamment la répartition de la population selon le type d'activité, la situation dans la profession, la profession principale et la branche d'activité. Cependant la lourdeur de ces opérations impose, d'une part, la simplification du questionnaire en se limitant à recueillir les déclarations spontanées des individus, et, d'autre part, le traitement d'un échantillon des ménages ordinaires et collectifs¹. Avec l'introduction de la lecture automatique des données, tous les questionnaires du recensement 2004 ont été exploités. En conséquence, les statistiques

¹ Les ménages nomades et la population comptée à part sont exclus.

sur le type d'activité et la situation dans la profession sont exhaustives. Par contre, les données sur la profession et les branches d'activité économique seront traitées par échantillon.

À l'état actuel, les recensements demeurent la seule source qui offre la possibilité d'avoir des informations sur l'emploi décentralisées et couvrant tout le territoire national.

Enquêtes nationales sur la population active

La première enquête permanente et annuelle sur l'emploi a été réalisée en 1976 en milieu urbain. Elle a couvert la période 1976-1982. Cette opération était effectuée auprès d'un échantillon représentatif de 15 000 ménages citadins pendant les mois d'avril et mai. Après le recensement de 1982, un dispositif national d'enquêtes sur les ménages a été mis en place pour réaliser un programme régulier et permanent d'enquêtes auprès des ménages, dont notamment l'enquête permanente sur la population active urbaine (1984 – 1993). Chaque passage de cette enquête touche un échantillon de 37 000 ménages afin de disposer des résultats à un niveau décentralisé (région et provinces)². En 1986, une enquête sur l'emploi rural a été lancée. La collecte des données sur le terrain a duré une année auprès d'un échantillon d'environ 16 000 ménages. La deuxième enquête sur l'emploi rural date de 1993. Puis, elle a été reconduite annuellement à partir de 1999.

La dernière série de l'enquête sur l'emploi (1995 à nos jours) a permis d'appréhender à la fois l'emploi rural et l'emploi urbain en 1995. À partir de 1999, l'emploi rural est annuellement mesuré. La taille de l'échantillon a été notablement révisée à la hausse en touchant près de 60 000 ménages, soit l'équivalent de près de 1% des ménages marocains. Le choix d'une telle taille de l'échantillon a été dicté, entre autres, par le souci assidu de mettre à la disposition des utilisateurs des résultats à un niveau décentralisé.

Enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages 1984/85 et 2000/01

Ces enquêtes ont permis d'étudier les caractéristiques de l'emploi en relation avec le niveau de vie approché par la dépense per capita. Les informations recueillies concernent le type d'activité, la profession, la situation dans la profession et la branche d'activité économique.

Enquêtes nationales sur les niveaux de vie des ménages (ENNVN) 1990/91 et 1998/99

Par rapport à l'enquête nationale sur la consommation 1984/85, l'ENNVN 1990/91 a abordé l'emploi en tant que source de revenu conditionnant les conditions de vie et la pauvreté de la population. En outre, elle a approché pour la première fois des questions jamais traitées auparavant par les enquêtes sur l'emploi. Il s'agit entre autres des conditions de travail des salariés, travail secondaire, revenu salariaux et mobilité professionnelle. Quant à l'ENNVN 1998/99, elle s'est limitée aux questions traditionnelles sur l'emploi (type d'activité, profession, situation dans la profession, branché d'activité économique) et à l'appréhension des revenus salariaux.

1.1.2 Informations sur l'emploi recueillies auprès des établissements

Enquêtes de structure 1969, 1975, 1983 et 1999 : ayant touché exclusivement le secteur organisé, ces enquêtes ont permis de quantifier l'emploi selon la catégorie socioprofessionnelle et la ventilation de la masse salariale.

² La réussite de ce dispositif était assurée par la constitution d'un échantillon-maître. Il se définit comme une réserve d'unités de sondage, zones géographiques ou unités primaires, au sein desquelles on choisit, éventuellement, des échantillons pour effectuer les diverses enquêtes auprès des ménages.

Enquête de conjoncture (Bâtiment et travaux publics (BTP) et industrie) : de 1968 à 1997, cette enquête s'intéressait uniquement au secteur BTP. À partir de 1998, elle s'est élargie pour embrasser le secteur industriel. De par son caractère qualitatif, l'enquête de conjoncture ne donne pas d'effectifs d'employés, elle saisit uniquement la variation du stock de l'emploi en termes de tendances constatée et prévue par trimestre.

Enquête BTP, commerce et services : devenue annuelle depuis 2004, cette enquête appréhende l'effectif total des permanents par sexe, d'une part, et, d'autre part, le volume de l'emploi non permanent en termes de nombre de jours travaillés.

Enquêtes industrielles : lancées annuellement depuis 1976 par le ministère de l'industrie, ces enquêtes permettent d'évaluer les effectifs des employés par secteur d'activité et les entreprises selon le nombre de personnes employées.

Enquête sur les salaires et les conditions de travail 1989: elle a concerné l'ensemble des salariés des établissements industriels et commerciaux. Elle a recueilli des données sur les taux de salaires horaires, la durée réellement travaillée et le coût de la main d'œuvre.

Enquêtes d'évaluation de la formation professionnelle (depuis 1984/85) : ces enquêtes annuelles permettent de suivre l'insertion des lauréats de la formation professionnelle et le cheminement professionnel des sortants des établissements de l'enseignement public.

1.1.3 Statistiques de l'emploi provenant des sources administratives

Statistiques des fonctionnaires de l'État (hormis l'armée, la gendarmerie royale et la sécurité du territoire) : ces statistiques individuelles sous la forme d'un enregistrement par fonctionnaire concernent les caractéristiques suivantes : sexe, âge, date d'embauche, grade, situation administrative, état matrimonial, nombre d'enfants à charge, salaire annuelle, etc.

Statistiques de la caisse nationale de sécurité sociale : elles concernent la répartition des salariés déclarés selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle et les prestations allouées.

Statistiques du programme de la promotion nationale : elles appréhendent des données sur les journées de travail offertes et l'effectif annuel des travailleurs mobilisés par nature de travaux, type de chantiers et milieu de résidence.

Sources fiscales : cette source n'a jamais été exploitée en dépit de sa richesse et de son envergure. Dans les pays développés, elle est totalement mobilisée et constitue une base de données inéluçable pour les études sur le marché du travail.

Statistiques sous-produites : la direction de la statistique recueille et publie annuellement des données sur les effectifs employés dans les secteurs du transport, de l'énergie et des mines, de l'enseignement et de la santé.

Statistiques sur les investissements agréés : elles concernent l'emploi à créer par grands secteurs économique et par province. Vu l'écart entre l'emploi effectivement créé et le chiffre avancé dans le dossier du projet, la portée de ces statistiques reste limitée.

Ces différentes statistiques ne sont pas systématiquement exploitées aux fins d'analyse, de publication et de diffusion, car elles ne sont pas exhaustives. Elles ne sont guère utilisables que de façon comparative pour se prononcer, entre autres, sur la validité de certains indices de l'emploi émanant des enquêtes sur la population active. Quant aux statistiques des bureaux de placement du Ministère de l'emploi, relatives aux offres et demandes d'emploi, elles sont résolument écartées comme n'étant pas significatives.

1.2 Quelques limites des sources d'information sur l'emploi

La diversité de ces sources ne garantit pas l'exhaustivité et l'intégrabilité des données sur l'emploi. À cet égard, quelques limites peuvent être relevées.

La lecture des dossiers méthodologiques des recensements et enquêtes auprès des ménages, fait ressortir le caractère répétitif de quatre questions sur l'emploi, à savoir, le type d'activité, le statut professionnel, la profession et la branche d'activité économique. Ceci dit, certains aspects très pertinents et indéniables pour une meilleure connaissance du marché du travail sont relégués. Ainsi, toute tentative ambitieuse d'analyse se heurte dès le début au manque de données spécifiques sur un nombre de facteurs qui influencent substantiellement la configuration et la segmentation du marché du travail. Les contraintes les plus importantes sont relatives à la diversité des données disponibles et à leur qualité. Et il va sans dire qu'elles influent sur les indicateurs à construire et les constats à relever.

Tout d'abord, l'adéquation formation-insertion sur le marché du travail, les conditions d'insertion professionnelle, les disparités et les trajectoires salariales dès le premier emploi et les effets gendoriels sur l'évolution des salaires, ne sont appréhendés par aucune source d'informations directe ou indirecte. En outre, certains aspects non moins importants sont également méconnus : la conciliation vie familiale-vie professionnelle, la mobilité professionnelle, la mobilisation de la force du travail par les entreprises, les conditions du travail (accidents, hygiène et santé, etc.), la mobilité sociale, la transmission intergénérationnelle des métiers et compétences, l'emploi des immigrés clandestins, etc.

Une autre difficulté d'ordre méthodologique découle de la conception des variables utilisées et la consistance analytique de leurs modalités ; l'information individuelle sur certains variables (situation dans la profession, secteur d'emploi, catégorie socioprofessionnelle, régularité dans l'emploi, etc.) n'est pas prise en termes d'inégalité d'accès, mais plutôt comme un reflet d'une structure donnée. Procéder de cette façon conduit à ignorer l'impact de l'inégalité d'accès à certaines catégories d'emploi sur la formation et les écarts des salaires, la mobilité professionnelle, l'inadéquation formation-insertion, le sous-emploi, etc. (K.Soudi, 2006).

Toujours est-il que les données disponibles sont de nature quantitative. Les aspects qualitatifs sur l'emploi sont rarissimes. Là-dessus, les sources d'information existantes ne disent rien sur les attitudes, les motivations de l'emploi, les rapports homme-travail-entreprise, la perception des risques professionnels, etc. C'est dire que le champ qualitatif de l'emploi est en voie de défrichage et nécessite un regain d'intérêt pour une meilleure connaissance du fonctionnement du marché du travail.

À l'heure actuelle, les données sur l'emploi, émanant des recensements et enquêtes, renseignent essentiellement sur des aspects quantitatifs de l'offre de travail. Comme il a été signalé plus haut, les questions abordées permettent de saisir les caractéristiques démo-socio-économiques de la population et d'établir des démarcations entre l'occupation, le chômage et l'inactivité. Nonobstant, les aspects et les caractéristiques de la demande de travail émanant des entreprises demeurent limités et épars.

Pareille limite rend difficile la compréhension des mécanismes régulateurs de l'offre et de la demande d'emploi. Quant aux sources administratives, supposées combler en partie les lacunes d'informations relatives à l'offre de l'emploi, elles sont moins mobilisées et leurs données disponibles sont non seulement sommaires mais également incomplètes.

Devant cette situation, le marché du travail, sectoriel soit-il ou global, demeure méconnu. En effet, devant la rareté des données sur la demande de travail, l'approche préconisée consiste à esquisser le profil du marché de travail via le biais des structures de la population active dans le sens offre de travail afin de dégager une image type sur les secteurs pourvoyeurs d'emploi.

L'une des limites accablantes est le retard constaté dans la diffusion des résultats de certaines sources d'informations. Tel retard ne fait que perdre la pertinence et l'utilité conjoncturelle des indicateurs élaborés. Si le Maroc a réussi la diffusion des indicateurs trimestriels sur l'emploi, il n'empêche que le passage à l'élaboration et la diffusion des

indicateurs mensuels, serait décisif pour la gestion à court terme du marché du travail dans le but éventuellement de redresser les déséquilibres conjoncturels.

Sur le plan institutionnel, le manque d'une structure de coordination entre les producteurs et les utilisateurs des informations sur l'emploi, ne fait que perpétuer cette désintégration entre les sources directes et indirectes, d'une part, et, d'autre part, approfondir le gap entre les producteurs et les utilisateurs des ces informations. De surcroît, il serait difficile d'identifier les vrais besoins en informations statistiques sur le marché du travail. Encore faut-il préciser que dans ce contexte, il serait difficile de promouvoir la « traçabilité statistique » en termes d'harmonisation et de normalisation des concepts, méthodes et nomenclatures.

2. Concepts et méthodes de mesure de la population active : comparaison entre les recensements et les enquêtes sur l'emploi

Certes, les recensements de la population constituent une source privilégiée permettant d'appréhender les principales caractéristiques de la population active marocaine. Cependant, la comparabilité avec les enquêtes sur l'emploi soulève des difficultés relatives à la définition des concepts, la technique d'interview, la période de référence, etc. Toute analyse avertie des données sur l'emploi émanant de ces deux sources, devrait s'arrêter à ce niveau sur les différences conceptuelles et méthodologiques afin de comparer le comparable. Le tableau synoptique ci-dessous résume les points en commun et les différences entre le recensement et l'enquête nationale sur l'emploi dans l'appréhension de la population active.

TABLEAU 1 : COMPARAISON DES CONCEPTS ET MÉTHODES DE MESURE DE L'EMPLOI
ENTRE LES RECENSEMENTS ET LES ENQUÊTES SUR L'EMPLOI

Recensements (1982, 1994 et 2004)	Enquêtes sur l'emploi (série 1984 – 2006)
Définition de la population active	
La population active comprend toutes les personnes qui participent à la production des biens et services (actifs occupés), ou qui cherchent effectivement un emploi ou disposées à accepter un emploi s'il leur était offert, même s'ils ne le cherchent pas activement (chômeurs), et ce pendant une période spécifique avant le recensement.	L'approche utilisée pour saisir la population active consiste à dégager dans une première étape de l'interview avec les ménages échantillonnés les actifs spontanés : ce sont les personnes qui se déclarent exercer une activité professionnelle ou être à la recherche d'un emploi. Ces deux composantes constituent la population active spontanée au sens étroit. Cette définition coïncide avec celle du recensement. Le reste constitue la population inactive au sens étroit. Dans une seconde étape, les inactifs spontanés sont soumis à un dialogue assez poussé pour dégager les individus dont le comportement vis-à-vis de l'activité reste flou : ce sont les actifs marginaux.
<i>Remarque</i> : cette approche a été établie de façon à garder la possibilité de comparaison avec les données des recensements et pour mieux préciser le type d'activité des femmes au foyer pour lesquelles la démarcation entre l'activité et l'inactivité n'est pas une tâche aisée particulièrement dans le monde rural.	
Actifs occupés	
Ce sont les individus âgés de 7 ans et plus et qui travaillent au moment du recensement	Actifs occupés au sens étroit : c'est l'ensemble des personnes âgées de 7 ans et plus ayant déclaré spontanément être pourvues d'un emploi au moment de l'enquête. Actifs occupés au sens marginal : c'est l'ensemble des individus en âge d'activité qui se considèrent comme des inactifs, mais déclarent, à un stade avancé de l'interview, avoir exercé une activité économique

	durant la période de référence (la semaine précédant la date de l'enquête ³).
Population en chômage	
Ce sont les personnes âgées de 15 ans et plus, et qui, au moment du recensement, ne travaillent pas et cherchent un emploi.	<p>Population en chômage au sens étroit : c'est l'ensemble des individus âgés de 15 ans et plus, qui ne travaillent pas au moment de l'enquête et déclarent spontanément être à la recherche d'un emploi.</p> <p>Population en chômage au sens marginal : c'est l'ensemble des enquêté(e)s âgé(e)s de 15 ans et plus qui se considèrent comme des inactifs mais déclarent à un stade avancé de l'interview, être à la recherche d'un travail.</p>
Période de référence	
Le recensement s'intéresse en fait à la population active du moment. Ainsi, la période de référence est de 24 heures devant la date de référence du recensement. Pour les activités occasionnelles, saisonnières et assimilées, cette période est d'un an, dans ce cas, le recensement mesure la population habituellement active.	<p>Les enquêtes sur l'emploi observent l'emploi du moment en adoptant deux périodes de référence. La première est d'une semaine sert à mesurer la population active au sens étroit. Quant à la deuxième (une semaine), elle permet de dégager la population active marginale.</p> <p><i>Remarque</i> : l'emploi du moment renvoie à une période de référence courte : le jour, la semaine ou le mois précédant la date de l'enquête. Au Maroc, c'est la semaine devant l'enquête qui sert de référence dans la majorité des cas. Étant donné que ces enquêtes sont étalées sur toute l'année, la période de référence devient variable en couvrant toute l'année, et puisque l'extrapolation se fait par rapport au milieu de l'année, on peut parler de l'activité habituelle ou de la population habituellement active.</p>

Partant des constats qui ressortent de ce tableau, il s'avère que les enquêtes sur la population active ont permis de mieux cerner l'activité économique par l'utilisation des concepts plus adaptés à la réalité nationale. Cependant les analystes se trouvent perplexes lorsqu'ils envisagent des études sur l'évolution des structures du marché du travail en tenant compte des indicateurs d'activité dégagés à partir des données du recensement. En outre, toute utilisation avertie des données émanant de ces deux sources doit tenir compte des limites suivantes :

- L'absence d'une référence à la durée du travail. De ce fait, une personne sera considérée comme occupée même si elle n'a travaillé qu'une heure durant la période couverte par l'enquête.
- Le critère de recherche d'emploi est irréaliste et inopérant. En effet, l'enquête sur l'emploi urbain de 2000 a relevé que seuls 1% des chômeurs cherchent un emploi par le biais des bureaux de placement. Les autres moyens informels et non institutionnalisés (amis et voisins, contacts personnels des employeurs, etc.) dominent. Ainsi, la quasi-totalité des chômeurs emprunte des moyens et des voies qui ne passent pas par la tuyauterie du marché, et de ce fait le « chercheur » d'un emploi n'apparaît pas comme tel, sauf si la recherche d'un emploi sous-entend entre autres la délégation de la recherche aux tiers.
- Du moment que la réalisation du recensement coïncide avec la pleine activité agricole pendant l'été, les niveaux de l'activité et du chômage se trouvent influencés.

³ La durée de cette période est passée d'un mois à une semaine.

- La technique d'interview du recensement ne permet pas de cibler les femmes au foyer qui exercent des activités économiques marginales non rémunérées surtout en milieu rural. Il en résulte une sous-estimation de l'activité féminine.
- Moyennant une nomenclature des activités économiques de subsistance et d'autoconsommation, l'enquête sur l'emploi en milieu rural a permis de dégager des indicateurs globaux de l'emploi féminin difficilement comparables à ceux des recensements de la population.

TABLEAU 2 : COMPARAISON DES INDICATEURS DE L'EMPLOI
ENTRE LE RGPH 2004 ET L'ENPA 2004

Indicateurs de l'emploi	Femmes		Hommes		Les deux sexes	
	RGPH 2004	ENE 2004	RGPH 2004	ENE 2004	RGPH 2004	ENE 2004
Milieu rural						
Taux brut d'activité	14,9	28,1	55,1	57,4	34,9	43,1
Part des actifs marginaux dans la population active	**	25,3	**	1,4	**	9,0
Taux d'activité au sens étroit	14,9	21,0	55,1	56,6	34,9	39,2
Taux de féminisation de la population active	**	**	**	**	21,6	31,9
Milieu urbain						
Taux brut d'activité	19,8	15,7	54,5	53,3	36,8	34,0
Part des actifs marginaux dans la population active	**	4,2	**	0,9	**	1,7
Taux d'activité au sens étroit	19,8	15,0	54,5	52,8	36,8	33,5
Taux de féminisation de la population active	**	**	**	**	27,4	23,5
Ensemble						
Taux brut d'activité	17,6	21,1	54,7	52,2	35,9	38,1
Part des actifs marginaux dans la population active	**	16,5	**	1,1	**	5,4
Taux d'activité au sens étroit	17,6	17,6	54,7	54,6	35,9	36,0
Taux de féminisation de la population active	**	**	**	**	24,9	27,8

Source : Haut Commissariat au Plan, 2004

De ce tableau, il ressort que toute comparaison entre les indicateurs d'activité, dégagés à partir des données des recensements et des enquêtes, nécessite que les concepts, les périodes de référence, les méthodes d'observation, soient similaires. L'enquête sur la population active a permis de mieux cerner l'activité. En outre, grâce à la méthode suivie pour l'observation de l'emploi féminin, cette enquête a dégagé des taux d'activité difficilement comparables à ceux du recensement, surtout en milieu rural.

En effet, dans les villes, selon l'ENE 2004, le taux d'activité des femmes au sens étroit est inférieur de près de 5 points en % par rapport à celui dégagé par le recensement. Pareille

divergence est également observée chez les hommes actifs mais elle demeure moins prononcée, soit un écart de près de 2 points en % entre ces deux sources. En revanche, en milieu rural, les taux d'activité au sens étroit selon l'ENE 2004 sont plus élevés que ceux estimés à partir du RGPH 2004, soit un écart de près de 6 points et de 1,5 points en % respectivement chez les femmes et chez les hommes.

De surcroît, par rapport à l'enquête sur l'emploi, les techniques d'interview suivies ont permis d'améliorer notablement l'emploi féminin en milieu rural ; le taux d'activité est passé de 21%, au sens étroit, à 28%, au sens large. Cette augmentation s'explique essentiellement par la récupération des femmes actives marginales parmi une frange de la population féminine rurale ayant déclaré au cours de la première phase de l'enquête comme inactive. La part des actifs marginaux dans la population active est de 25,3% pour les femmes rurales contre 4,2% pour les femmes urbaines. Ces parts demeurent très limités pour les hommes tant dans la campagne que dans la ville.

Cependant, en considérant les deux milieux de résidence, force est de constater la convergence des estimations des taux bruts d'activité au sens étroit du RGPH 2004 et de l'ENE 2004. En effet, les différences en termes d'estimation de ces taux s'estompent quasiment entre ces deux sources. Par contre, selon le milieu de résidence, les écarts sus constatés découlent essentiellement de l'emploi féminin dont l'appréhension soulève des difficultés pour établir des démarcations claires entre l'occupation, le chômage et l'inactivité.

3. L'évaluation du sous-emploi à travers les enquêtes nationales sur l'emploi

Compte tenu de l'importance du phénomène du sous-emploi au Maroc, la Direction de la Statistique a intégré un module spécial dans le questionnaire de l'enquête nationale sur l'emploi, depuis son lancement en 1976. Mais, depuis cette date, les concepts, les définitions et les méthodes de mesure utilisés ont subi des changements au fil des années.

La présente section s'évertue de mettre en relief les difficultés de mesure de l'une des principales formes de sous-utilisation de la main-d'œuvre, ainsi que les limites des méthodes et concepts utilisés.

3.1. La mesure du sous-emploi dans la première série de l'enquête (1976 - 1982)

3.1.1 La mesure du sous-emploi dans les passages 1976-1977

La mesure du phénomène du sous-emploi repose sur la définition suivante.

Le sous-emploi revêt deux formes :

- Le sous-emploi visible : celui des personnes qui, contre leur gré, travaillent à mi-temps ou pour une période inférieure à la normale.
- Le sous-emploi invisible : il traduit le cas où l'emploi ne s'écarte guère de la durée normale, mais il laisse à désirer à d'autres égards. Par exemple, le poste occupé ne permet pas l'utilisation complète des meilleures qualifications ou des capacités de l'intéressé, ou que les gains générés par l'emploi sont normalement faibles.

Cependant, l'information disponible permet uniquement de mesurer le sous-emploi visible basé sur la durée annuelle du travail. Ainsi, il a été considérée comme sous-employée toute personne ayant travaillé moins de 2/3 de l'année soit approximativement 35 semaines de travail au cours de l'année de référence (l'année précédant l'enquête).

Les questions posées pour appréhender le sous-emploi visible sont :

- Le temps de travail annuel en semaines ;
- Le temps de travail au cours de la semaine de référence ;

- L'âge et l'année de début du 1^{er} travail.

Cependant, cette dernière question n'a pas été prise en considération lors de la publication des résultats. Elle a été éliminée et une nouvelle question sur « la disposition à travailler davantage » a été introduite. Les résultats de cette dernière, jugés non fiables, n'ont pas été publiés (M. Amrani Alaoui, 1990).

3.1.2 La mesure du sous-emploi dans les passages 1978-1982

Les changements survenus à partir de 1978 sont comme suit :

- Réintégration de la question relative à « l'accès au travail ou début du premier travail » ;
- Les questions « êtes-vous disposé à travailler davantage » et « durée hebdomadaire de travail » sont posées uniquement aux actifs occupés permanents, alors qu'en 1977, elles étaient posées à l'ensemble de la population active.

L'information disponible, pour mesurer ce phénomène dans ces passages, permet uniquement de mesurer le sous-emploi visible basé sur le critère de la « durée annuelle de travail (exprimée en semaines) et la durée écoulée depuis l'exercice du premier travail ».

Ainsi, en 1978, l'étude du sous-emploi visible ne touche que la population active ayant accédé à son premier travail il y a un an et plus. Par conséquent, est considéré comme sous-employée toute personne ayant accédé à son premier emploi il y a un an et plus, d'une part, et dont la durée annuelle de travail pendant l'année précédant l'enquête est inférieure à un certain seuil, d'autre part. Le calcul des taux du sous-emploi a été fait pour différents seuils de la durée annuelle du travail, pour la population active totale et pour les actifs occupés (M. Amrani Alaoui, 1990).

3.2 La mesure du sous-emploi dans la deuxième série de l'enquête (1984 - 1993)

Dans cette série, le critère et les outils utilisés sont relativement plus stables en raison notamment de l'expérience acquise. Le critère utilisé a permis de saisir non seulement le nombre de personnes en état de sous-emploi mais aussi leurs caractéristiques démographiques, culturelles et socio-économiques. En revanche et pour des raisons pratiques, l'enquête s'est limitée à la mesure du sous-emploi visible.

3.2.1 La mesure du sous-emploi dans les passages 1984-1985

Les questions introduites pour saisir le sous-emploi visible au niveau de ces deux passages, sont relatives :

- Au nombre d'heures effectivement travaillées durant la semaine précédant la date d'enquête.
Le critère utilisé est basé sur la durée hebdomadaire de travail et non sur le temps de travail annuel ;
- Au nombre de jours travaillés durant le mois précédant la date d'enquête ;
- À la recherche d'un travail supplémentaire ;
- À la disposition à travailler davantage ;
- Aux causes de la disposition (ou l'indisposition) à travailler davantage.

Le critère retenu est le résultat de la combinaison des réponses déduites des trois questions suivantes : durée hebdomadaire de travail, recherche d'un travail supplémentaire et disposition à travailler davantage. Ainsi, en plus de chômeurs, ont été considérés comme sous-employés tous les actifs occupés ayant travaillé durant la semaine de référence moins de 32 heures et qui sont soit à la recherche d'un travail supplémentaire ; soit disposée à travailler davantage sans toutefois être activement à la recherche d'un travail supplémentaire.

À cet égard, ce critère surestime le sous-emploi visible puisqu'il considère, comme sous-employée, toute personne ayant travaillé moins que le seuil, fixé à 32 heures, abstraction faite de la cause. D'un autre côté ce critère pourrait aussi sous-estimer la population en état de sous-emploi en ce sens qu'il n'a pas été précisé au niveau du questionnaire que la durée hebdomadaire de travail englobe également le temps aux emplois secondaires.

3.2.1 La mesure du sous-emploi dans les passages 1986-1993

Pour remédier aux problèmes précédents, les changements suivants ont été introduits en 1986 :

- La durée hebdomadaire de travail n'est plus liée uniquement à la profession principale. Elle se rapporte aussi à la profession secondaire.
- L'introduction d'une question sur les causes ayant fait que la personne a travaillé moins de 32 heures durant la semaine de référence.

En plus des chômeurs, n'ont été considérés comme sous-employés que les actifs occupés ayant travaillé moins de 32 heures durant la semaine de référence pour des raisons indépendantes de leur volonté compte tenu du fait que ceux là sont soit à la recherche d'un travail supplémentaire, soit disposés à travailler davantage sans même être à la recherche de ce type de travail. Ainsi, ont été exclus de la population en état du sous-emploi, tous les actifs occupés dont la cause ayant fait qu'ils ont travaillé moins de 32 heures, est du type :

- État de santé de l'intéressé ne lui permettant pas de travailler plus ;
- Incapable de travailler plus à cause de l'âge ;
- Étude ou formation ;
- Personnes ne désirant pas travailler plus de 32 heures ;
- Arrêt de travail dû aux congés et fêtes ;
- Arrêt de travail dû à une maladie passagère.

Après 1986, le seul changement opéré se rapporte à la fixation d'un âge minimum pour les actifs occupés en situation du sous emploi. À partir de 1987, l'actif occupé en état de sous-emploi visible doit être âgé de 15 ans et plus. L'adoption de cette condition a été dictée par le fait que la population sous-utilisée « visible » devrait être homogène vis-à-vis de l'âge.

De ce fait, la définition adoptée de la population en état de sous-emploi visible, dans le cadre de l'exploitation des données des passages postérieurs à 1986 considère comme sous-employés tous les actifs occupés remplissant les conditions suivantes :

- Âge supérieur ou égal à 15 ans ;
- Durée hebdomadaire de travail inférieure à 32 heures ;
- La raison d'avoir travaillé moins que le seuil ci-dessus est à caractère involontaire ;
- La personne est à la recherche d'un travail supplémentaire ou du moins disposée à travailler davantage.

3.3 La mesure du sous-emploi dans la troisième série de l'enquête (1995-à nos jours)

Au cours de cette série, la mesure du sous-emploi n'est plus réservée au sous-emploi visible, elle englobe aussi le sous-emploi invisible lié à l'insuffisance du revenu ou à l'inadéquation de l'emploi exercé avec la formation ou la qualification.

3.3.1 La mesure du sous-emploi dans les passages 1995 et 1996

Les changements opérés :

Les changements survenus à partir de 1995 sont comme suit :

- Les questions concernant le volet du sous-emploi sont posées uniquement aux actifs occupés et non à l'ensemble des actifs. En effet, à partir de 1995, le sous-emploi se limite uniquement aux actifs occupés, les chômeurs ont été exclus de cette population ;
- Le critère utilisé dans les séries précédentes présente l'inconvénient suivant :
- Il considère comme non concernées par ce phénomène du sous-emploi toutes les personnes ayant travaillé exceptionnellement plus que le seuil (fixé à 32 heures) au cours de la période de référence sans savoir ce qu'elles font d'habitude. Pour remédier à ce problème, des questions concernant la durée de travail habituelle ont été introduites. À savoir : « durée de travail habituelle pour des actifs occupés ayant travaillé effectivement plus ou moins que d'habitude » et « raison d'avoir travaillé plus ou moins que d'habitude » ;
- Les questions suivantes ont été éliminées : « nombre de jours travaillés au cours du mois de référence », « cause de travailler moins de 16 jours au cours du mois de référence » et « cause de la disposition à travailler davantage » ;
- Pour mieux cerner le sous-emploi invisible, les changements suivants ont été effectués : réintroduction de la question « êtes-vous satisfaits de votre emploi » et l'ajout des questions concernant « la disposition à changer l'emploi actuel » et « la cause d'être disposé à changer cet emploi ». Mais ces trois dernières questions ont été éliminées dans les passages suivants ;
- Une autre modification a été notée au niveau du seuil fixé pour mesurer le sous-emploi, elle consiste à faire une distinction entre le secteur agricole et les autres secteurs : 40 heures dans le premier et 32 heures dans les autres secteurs.

Concept retenu :

La population en état de sous-emploi est constituée des deux catégories suivantes, le sous-emploi visible et le sous-emploi invisible :

Le sous-emploi visible : il regroupe tous les actifs occupés âgés de 15 et plus ayant travaillé au cours de la semaine de référence moins de 40 heures dans les activités agricoles et moins de 32 heures dans les activités non agricoles pour des raisons indépendantes de leur volonté et qui sont à la recherche d'un travail supplémentaire ou disposés à travailler davantage.

Sont exclus de cette catégorie, les actifs occupés ayant travaillé moins que les seuils cités ci-dessus pour les motifs suivants :

- Arrêt de travail à cause d'une autorisation, d'un congé ou d'une fête.
- Arrêt de travail dû à une maladie passagère.
- État de santé de l'intéressé ne lui permettant pas de travailler plus.
- Incapable de travailler plus à cause de l'âge.
- Étude ou formation.
- Personnes ne désirant pas travailler plus de 32 heures.

Le sous-emploi invisible : sont considérés en état de sous-emploi invisible tous les actifs occupés âgés de 15 ans et plus ayant travaillé plus que les seuils fixés ci-dessus et qui déclarent être à la recherche d'un autre emploi ou disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes :

- Inadéquation de leur emploi actuel avec leur formation ou leur qualification ;
- Insuffisance du revenu procuré de leur travail actuel.

3.3.2 La mesure du sous-emploi après le passage 1996

Les changements opérés :

Après 1996, les principaux changements opérés se rapportent à ce qui suit :

- Au niveau des termes utilisés, on a remplacé le sous-emploi visible par le sous-emploi lié à la durée du travail et le sous-emploi invisible par situation d'emploi inadéquat. Ces changements ont été suggérés au cours de la 16^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens sur le Travail (C.I.S.T) ;
- Changement du seuil au-dessous duquel une personne a été considérée comme sous-employée. Ainsi à partir de 1997, ce seuil est devenu unique et a été fixé à 48 heures ;
- Des nouvelles questions ont été introduites, telles que:
 - Cause de la non recherche d'un autre emploi ;
 - Moyen de recherche d'un autre emploi ou d'un emploi supplémentaire ;
 - Avez-vous recherché un emploi au cours des trois derniers mois et la cause de la non recherche ;
 - Avez-vous besoin d'une formation si vous avez trouvé l'emploi recherché.

À l'exception de la première question, les autres ont été éliminées en 1998, et les deux questions suivantes ont été introduites : « la disposition d'occuper un emploi plus productif » et « Le nombre d'heures supplémentaires qu'on peut exercer en plus de l'horaire habituel ». Cette dernière question sert à calculer les indicateurs de volume et de taux du volume de sous-emploi suggéré par la 16^{ème} C.I.S.T.

Après 1998, les modifications opérées au niveau des questions utilisées pour déterminer le sous-emploi sont comme suit.

Les questions suivantes sont éliminées :

- La cause de la recherche d'un autre emploi ou d'un emploi supplémentaire ;
- La disposition d'occuper un emploi qui permet de faire des heures supplémentaires ;
- La disposition d'occuper un emploi plus productif.

Les questions concernant « la recherche d'un emploi supplémentaire ou un autre emploi » et « la cause de la non recherche d'un emploi supplémentaire ou un autre emploi » ont été remplacées, respectivement, par « la recherche à effectuer des heures supplémentaires » et « la cause de la non recherche à effectuer des heures supplémentaires ».

L'ajout des questions pour déterminer les autres formes d'emplois inadéquats telles que : « souhaitez- vous changer votre travail », « la cause de ce souhait » et « les dispositions prises pour changer l'emploi ».

L'introduction d'une condition pour les gens qui voudraient faire des heures supplémentaires, il faut qu'ils soient prêts à les faire immédiatement ou dans un délai ne dépassant pas un mois, si l'occasion se présentera. Cette condition a été introduite pour mieux adapter le concept utilisé par l'enquête aux recommandations internationales.

Remarque : les questions utilisées pour déterminer les personnes sous-employées sont restées sans aucune modification depuis 1999 jusqu'à nos jours.

Le concept retenu dans les passages 1997,1998 et 1999 :

La population sous-employée est constituée des deux catégories suivantes :

- Sous-emploi lié à la durée du travail ;
- Autres formes d'emplois inadéquats.

Sous-emploi lié à la durée du travail : Population active occupée en état de sous-emploi lié à la durée du travail est constituée de tous actifs occupés âgés de 15 ans et plus disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence pendant moins de 48 heures. Ne sont pas considérés sous-employés, les actifs occupés ayant travaillé moins que le seuil fixé pour les motifs suivants :

- Arrêt de travail à cause d'une autorisation, d'un congé ou d'une fête ;
- Arrêt de travail dû à une maladie ;
- État de santé de l'individu ne lui permet pas de travailler davantage ;
- Incapable de travailler plus à cause de l'âge ;
- Étude ou formation ;
- Personne ne désirant pas travailler davantage.

Autres formes d'emplois inadéquats : Cette deuxième catégorie permet d'approcher, d'une manière approximative, deux des principales formes d'emplois inadéquats. Il s'agit des actifs occupés âgés de 15 ans et plus ayant déclaré être à la recherche d'un autre emploi ou disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes :

- Inadéquation de leur emploi actuel avec leur formation ou leur qualification ;
- Insuffisance de revenu procuré par leur travail actuel

3.4 Quelques limites relatives à la mesure du sous-emploi

L'étude et l'analyse de l'évolution de la mesure du sous-emploi à travers les enquêtes nationales sur l'emploi, appellent les remarques suivantes.

Le sous-emploi des actifs occupés est plus répandu que le chômage. Les efforts déployés pour le cerner se sont heurtés aux difficultés de mesure. Les résultats atteints sont insuffisants devant l'ampleur de cette forme de sous-utilisation de la main-d'œuvre. En effet, et comme cela a été remarqué auparavant, les concepts, les outils et les méthodes de mesure du sous-emploi ont été instables au fil des années où l'enquête a eu lieu.

La norme retenue pour mesurer le sous-emploi, depuis le lancement de l'enquête jusqu'à 1996, ne repose sur aucun critère objectif. Les 32 heures ne correspondent ni au travail du fonctionnaire de l'administration publique, ni à un temps de travail moyen ni à une fraction bien précise du travail effectué par une catégorie donnée d'actifs. Pour remédier à ce problème, la norme utilisée, depuis 1997, correspond au nombre moyen d'heures de travail d'un actif occupé.

Par ailleurs, l'adoption d'une norme unique est discutable, et ce quelle que soit la norme retenue. De ce fait, il est nécessaire d'essayer d'établir une norme pour chaque catégorie d'actifs qui repose sur le temps de travail moyen effectué par chaque catégorie.

Plusieurs questions sont subjectives, elles sont dans la majorité des cas mal interprétées par les enquêtés. Devant l'étroitesse du marché du travail, les enquêtés interrogés croient que l'enquêteur a quelque chose à leur proposer.

Pratiquement rien n'a été fait pour saisir le sous-emploi invisible au cours des premières séries, pourtant les questions posées dans le cadre de la deuxième série de l'enquête permettent de donner une idée assez appréciable sur une partie de ce type de sous-emploi, et notamment celui ayant pour cause l'insuffisance de revenu. En effet, en plus du sous-emploi visible, on

aurait pu considérer aussi comme sous-employées toutes les personnes ayant travaillé plus que le seuil fixé et qui sont à la recherche d'un emploi supplémentaire ou disposées à travailler davantage.

Au cours de la troisième série, on a pris en considération les personnes en état de sous-emploi invisible ou ce qu'on appelle actuellement autres formes d'emplois inadéquats, lié à l'inadéquation de l'emploi avec la formation ou la qualification ou à l'insuffisance de revenu. Mais, au niveau des résultats publiés, on n'a pas fait la distinction entre les deux formes de sous-emploi.

Les données collectées depuis 1998 permettent de calculer un autre indicateur analytique de sous-emploi, celui proposé par les recommandations internationales de B.I.T. Il s'agit du taux de volume du sous-emploi lié à la durée du travail qui peut être obtenu en tant que rapport entre le volume du sous-emploi lié à la durée du travail et le temps du travail potentiel des personnes occupant un emploi. Le volume du sous-emploi lié à la durée du travail, quant à lui, comprend les heures additionnelles que les personnes en état de sous-emploi lié à la durée du travail étaient disposées à effectuer et disponibles pour le faire pendant la période de référence.

Le tableau 3 ci-après présente le volume du sous-emploi lié à la durée du travail, nombre d'heures effectuées par les actifs occupés et le taux du volume du sous-emploi lié à la durée du travail selon le milieu de résidence en 1999. Il en ressort que le volume du sous-emploi, en 1999, a atteint 12 102 mille heures par semaine, soit un taux de volume du sous-emploi de 2,9% (2,5% en milieu urbain et 3,3% en milieu rural). Ainsi, en 1999, l'économie nationale a perdu l'équivalent de 252 mille postes de travail (prenant en considération la moyenne d'heures travaillées (48 heures) par actif occupé).

TABLEAU 3 : INDICATEURS DU SOUS-EMPLOI PAR MILIEU DE RÉSIDENCE

Indicateurs	Urbain	Rural	National
V.S.E.L.D.T* (en milliers d'heures)	4 930	7 172	12 102
N.H.E.T. P.A.O* (en milliers d'heures)	198 054	214 535	412 589
Taux de V.S.E.L.D.T (en %)	2,5	3,3	2,9

* V.S.E.L.D.T : Volume du sous-emploi lié à la durée du travail.

N.H.E.T.P.A.O : Nombre d'heures effectivement travaillées par les actifs occupés.

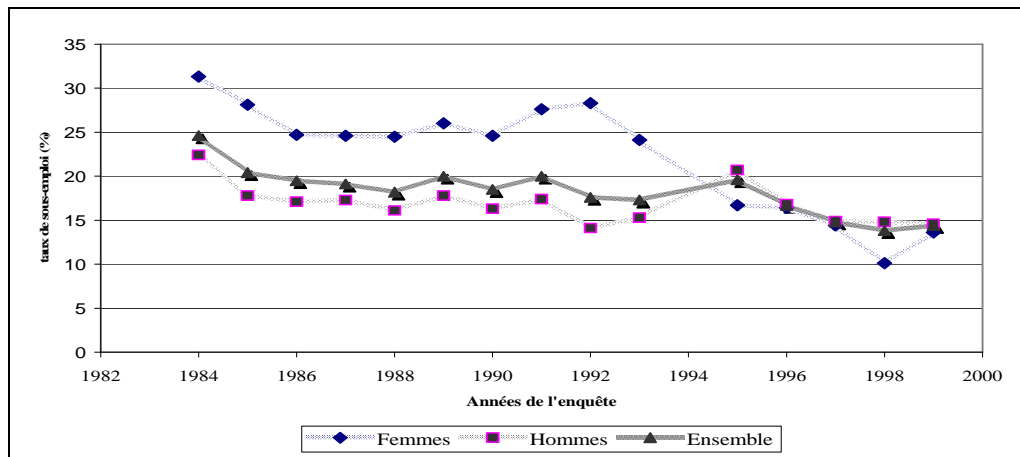
Source : HCP, Enquête Nationale sur la Population Active, 1999

3.5 Évolution du sous-emploi urbain au cours des deux dernières séries de l'enquête

L'instabilité du concept et des outils utilisés pour mesurer le sous-emploi rend presque impossible l'étude de l'évolution du phénomène sur la base des informations disponibles. En effet, il est difficile, sinon impossible, de dire si les variations enregistrées sont dues à la situation du marché de l'emploi, ou tout simplement aux changements intervenus dans le concept. Cependant, de l'examen des données des deux tableaux ci-dessous, différentes remarques peuvent être soulevées.

Lors des passages de 1984 et 1985, on a utilisé le même concept, pourtant le taux de sous-emploi a chuté en passant de 24,6% en 1984 à 20,4% en 1985. Cette baisse provient essentiellement de la baisse du chômage qui a passé de 18,4% en 1984 à 13,5% en 1985. Il en est de même pour les passages de 1995 et 1996 pour lesquels le concept du sous-emploi est le même, pourtant la différence entre les taux enregistrés est importante (19,6% en 1995 contre 16,7% en 1996).

TAUX DE SOUS-EMPLOI EN MILIEU URBAIN DEPUIS LA DEUXIÈME SÉRIE DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI



La différence enregistrée entre les taux des deux séries peut être expliquée par le retrait des chômeurs de la population sous-employée. De même, l'exclusion des chômeurs de la population en état de sous-emploi, en troisième série, est le principal facteur explicatif de la baisse de ces taux de sous-emploi. En effet, à l'exception du passage de 1995 où le taux du sous-emploi a été estimé à 19,6%, les taux du sous-emploi enregistrés en deuxième série dépassent de loin ceux enregistrés au cours de la troisième série. On peut conclure que l'intégration du sous-emploi invisible ou des autres formes d'emploi inadéquat dans la mesure du sous-emploi n'a pas pu compenser le retrait de chômeurs.

TABLEAU 4 : TAUX DU SOUS-EMPLOI (EN %) URBAIN ENREGISTRÉS DANS LES PASSAGES DE LA DEUXIÈME SÉRIE DE L'ENQUÊTE

Sexe	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Féminin	31,3	28,1	24,7	24,6	24,5	26,0	24,6	27,6	28,3	24,1
Masculin	22,4	17,8	17,1	17,3	16,1	17,8	16,3	17,4	14,1	15,3
Ensemble	24,6	20,4	19,5	19,1	18,2	20,0	18,5	20,0	17,6	17,3

Source : HCP, Rapports des résultats des enquêtes sur l'emploi (1984-1993)

TABLEAU 5 : TAUX DU SOUS-EMPLOI URBAIN ENREGISTRÉS DANS LES PASSAGES DE LA TROISIÈME SÉRIE DE L'ENQUÊTE

Sexe	1995	1996	1997	1998	1999
Féminin	16,7	16,4	14,4	10,1	13,6
Masculin	20,7	16,8	14,9	14,8	14,6
Ensemble	19,6	16,7	14,8	13,8	14,4

Source : HCP, Rapports des résultats des enquêtes sur l'emploi (1995-1999)

Au niveau de la troisième série, force est de constater que la révision à la hausse du seuil fixé pour mesurer le sous-emploi a un effet contraire sur la tendance de ce phénomène. En effet, malgré que le seuil appliqué à partir de 1997 (48 heures) est de loin supérieur à celui adopté au cours de la période précédant cette année (32 heures), les taux enregistrés après 1996

sont inférieurs à ceux enregistrés avant cette année, et particulièrement pour la population féminine.

En outre, au niveau des deux derniers passages (1983-1993 & 1995-1999), le taux de sous-emploi urbain tend assidûment à la baisse tant pour les femmes que pour les hommes. De surcroît, la prépondérance du sous-emploi chez les femmes par rapport aux hommes s'est estompée au cours du troisième passage. D'emblée, à partir de 1995, une situation inverse se présente, la population active occupée masculine est relativement plus affectée par le sous-emploi que son homologue féminin.

Que conclure

En dépit de la diversité et du développement continu des données émanant des recensements de la population et des enquêtes nationales sur la population active, les statistiques disponibles ne permettent de connaître en profondeur le comportement du marché du travail. Telle limite est également due à l'étroitesse des renseignements provenant des enquêtes auprès des établissements et des sources administratives. De surcroît, les données disponibles ne reflètent que des aspects quantitatifs et relèguent voire ignorent les caractéristiques qualitatives de la population active. Encore faut-il souligner le caractère répétitif des thèmes abordés par les enquêtes nationales sur l'emploi.

Toute comparaison avertie entre le recensement et l'enquête nationale sur l'emploi devrait tenir compte des différences sur le plan conceptuel aussi bien au niveau des concepts et périodes de référence qu'au niveau des méthodes d'observation. Ainsi, grâce à la méthode suivie pour l'observation de l'emploi féminin, l'enquête nationale sur l'emploi a permis de mieux cerner l'activité des femmes rurales.

L'évolution de la situation de l'emploi se manifeste d'abord par des variations de l'ampleur et de l'intensité du sous-emploi sous ses diverses formes. Pourtant, l'effort consenti pour mettre au point des méthodes de collecte des informations sur le sous-emploi, et particulièrement sur la situation de l'emploi inadéquat (sous-emploi invisible) est encore très faible devant l'ampleur et la complexité du phénomène.

Les principaux obstacles ayant entravé la recherche dans ce domaine sont de deux types : (i) les pays développés suffisamment dotés de moyens humains et matériels nécessaires n'accordent que peu d'intérêt à cette question car ils se sentent peu concernés par le problème ; (ii) il est difficile voire impossible de proposer une solution qui serait valable dans le temps et dans l'espace.

L'analyse de l'expérience acquise en matière de mesure du sous-emploi, à la lumière de ce qui a été fait dans le cadre des enquêtes nationales sur la population active, a révélé que les efforts déployés pour mesurer ce phénomène butent sur des difficultés liées à sa complexité et la diversité de ses formes, notamment celles liées à l'emploi inadéquat.

BIBLIOGRAPHIE

- ABZAHD, M. (1983), « Évolution du niveau de l'emploi de 1971 à 1982 », 5^{ème} Colloque de la Démographie Maghrébine, Rabat.
- AMRANI ALAOUI, M. (1990), La mesure de la sous-utilisation de la main d'œuvre dans les pays de développement. Cas du Maroc, mémoire 3^{ème} cycle, INSEA, Rabat.
- B.I.T (1966), *Mesure de sous-emploi*, rapport de la 11^{ème} CIST, Genève.
- B.I.T (1982), *Main-d'œuvre, emploi, chômage et sous-emploi*, rapport de la 13^{ème} CTST, Genève.
- B.I.T (1998), Rapport de la 16^{ème} conférence internationale des statisticiens de travail, Genève octobre.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE (1994), *Caractéristiques socio-économiques de la population – RGPH de*, Niveau national : sondage au 20%.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, *Caractéristiques socio-économiques de la population – RGPH de 1982*, Niveau national : sondage au 5%.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, Rapports des résultats détaillés de l'enquête nationale sur l'emploi pour les divers passages de l'enquête (1976 à 1982 ; 1984 à 1988 ; 1990 à 1993 et 1995 à 1999, 2000, 2001).
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, *Recensement général de la population et de l'habitat 1971*, Population active : résultats du sondage au 10%.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, *Résultats du recensement de la population de 1960*, Vol II : population active.
- Dossiers méthodologiques des enquêtes sur l'emploi (questionnaires et instructions) relatifs aux passages (1976 à 1982 ; 1984 à 1988 ; 1990 à 1993 et 1995 à 1999, 2000, 2001, 2002, 2003).
- HAUT COMMISSARIAT AU PLAN (2005), Premiers résultats du RGPH 2004, Niveau national.
- SOUDI, K. (2006), « Essai d'évaluation de la discrimination salariale du type gendoriel. Cas du Maroc urbain » *in* Les Cahiers du Plan n° 9, Haut Commissariat au Plan, Rabat.
- SOUDI, K. (2001), « Poverty and Vulnerability on the Labor Market : Some Dimensions of the Fragility of the Position of the Poor », Working Paper 0122, Workshop on the Analysis of the Poverty and its Determinants in MENA Region, ERF & World Bank, 31 July-1 August 2001, Sanaa.